

Enquête publique projet de Parc Eolien Les Chênaies Hautes - Annexe au procès verbal de synthèse des observations

N°	Identité déposant	Statut	Adresse	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
Rbe1	M. Mme Brugnon	Particulier	10 Impase du Champ de Bataille - Ligueil 17330 - Courant	Néant	Défavorable	
Rbe2	Anonyme			Le développement des énergies alternatives est une priorité pour l'avenir de la planète.	Favorable	Intérêt de l'éolien
Rbe3	M. Marc Cruchaudeau	Particulier	Bernay	Cite le rapport de la commission des finances du Sénat « Stratégie énergétique de l'Etat dispendieuse, et incohérente, aides démentielles, tarifs de rachat fort généreux pour un très petit bénéfice climatique » Cite de Pdt du Conseil départemental le 03/09/2018 : « Notre département est brouillé par des implantations d'éoliennes dans l'Est et en Aunis » Cite l'ancienne préfète Mme Abovillier : « Un développement anarchique et un trop grand nombre de projets éoliens en Charente Maritime » Cite la CDC Aunis Sud - nov 2018 « encerclement, nuisances sonores et visuelles » Prolifération anarchique des parcs, distances de 500 m n'est plus adaptée à la hauteur des mats. Elus et propriétaires ne peuvent résister aux intérêts financiers.	Réservé	Intérêt de l'éolien Impacts sur le paysage Aspects économiques
Rbr1	Mme Burfin	Particulier	Treuil Grand Vent	Ne tiens pas à la présence d'éoliennes. Seuls les actionnaires en tirent bénéfice	Défavorable	Proximités Aspects économiques
Rbr2	Anonyme			La proximité des éoliennes des habitations est source de nuisances et change le paysage	Défavorable	Proximités Nuisances Impacts sur le paysage
Rbr3	Mme Evelyne COTTEL	Particulier	17700 - Breuil la Réorte	Au regard de leur hauteur de 180 m, les éoliennes à moins de 600m des habitations sont trop proches. Les habitants ne sont pas ou peu pris en considération.	Réservé	Proximités Processus décisionnel
Rbr4	M. Bernardin Eric	Particulier	17700 - Breuil la Réorte	Eolienne E9 trop proche des habitations du Champ des Vignes. Retombées financières limitées aux propriétaires, exploitants et un peu la mairie. Pollution visuelle.	Réservé	Proximités Aspects économiques Impacts sur le paysage
Rp1	M. Alain Gauguery	Particulier	n°1 Courdeau 17380 - Puyrolland	Dénonce le conflit d'intérêt du maire de Puyrolland qui a pris part aux délibérations du conseil municipal alors que son cousin est intéressé par l'implantation d'une éolienne. La commune se serait corrompue en acceptant de la société Windstrom la réfection du lavoir de Varzay. Demande une indemnisation de 80 000€ suite aux préjudices liés à la proximité des éoliennes. Demande la suppression de E6 et E7. Conteste le choix de la ZER de Bay plus lointaine du parc éolien que le lieu dit de Courdeau. S'étonne que le parc ne soit pas raccordé au poste source le plus proche de Boisseuil. Proximité de l'église classée de Puyrolland à 2 km.	Réservé	Processus décisionnel Aspects économiques Proximités Nuisances sonores Divers

Enquête publique projet de Parc Eolien Les Chênaies Hautes - Annexe au procès verbal de synthèse des observations

N°	Identité déposant	Statut	Adresse	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
Rp2	Melle Beneteau Isabelle et M. Limbergere Stéphane	Particuliers	n° 3 Courdeau 17380 - Puyrolland	Projet à proximité de 4 MH dont l'église de Puyrolland, demande la suppression de E6 et E7, voire E9 et E8. Conteste la simulation acoustique au lieu-dit Bay alors que les simulations n'ont pas été effectuées au lieu-dit Courdeau, plus proche de E6. Avec la réalisation du projet, aurait un visuel sur 14 éoliennes. Cite le président du Conseil général rapportée dans le journal l'Hebdo du 25/10/2018 : « La Charente Maritime est en danger de mort touristique en raison du développement actuel de l'éolien". S'interroge sur la légalité de l'implantation d'une éolienne sur la parcelle d'un cousin du maire. Demande à la société Windstrom un dédommagement de 100 000 € suite à la dévalorisation de son habitation et aux préjudices pour nuisances. Demande la plantation d'une haie de grands arbres (NB : position non définie)	Réservé	Proximités Nuisances sonores Impacts sur le paysage Impacts sur le tourisme Processus décisionnel Aspects économiques
Rp3	M. Hillairet Robert	Particulier	Varzay 17380 - Puyrolland	Projet trop proche des habitations. Secteur déjà saturé par la présence d'éoliennes.	Défavorable	Proximités Impacts paysagers
Rp4	M. Plisson Jean Michel	Particulier	Nachamps	Les implantations des parcs éoliens sont anarchiques, ils devraient être implantés à un minimum de 2 km des habitations. Les nuisances sonores du parc de Nachamps - Courant sont très importantes.	Défavorable	Nuisances sonores Impacts paysagers
Rp5	M. Mepouille Eric	Particulier	La Métairie à Panier 17380 - Puyrolland	Néant	Défavorable	
Rp6	M. Beslin	Particulier		Inquiet de l'augmentation des éoliennes et de leur puissance. Proximité de l'éolienne E6 des villages de Courdeau et de Bay. Craint que cet équipement porte atteinte à la salubrité publique.	Réservé	Proximités Nuisances
Rp7	M. Kaufmann	Particulier	4 impasse de la Garenne Varzay 17380 - Puyrolland	Eoliennes trop proches des habitations. Nuisances sonores. Le calcul de la force du vent n'est pas fondé sur la pratique. Les éoliennes devraient être implantées sur des terrains appartenant à la collectivité publique.	Défavorable	Proximités Nuisances sonores Critique de l'éolien Aspects économiques
Rp8	Anonyme			S'inquiète des garanties pour le démontage en cas de remplacement.	Réservé	Pollution des sols

Enquête publique projet de Parc Eolien Les Chênaies Hautes - Annexe au procès verbal de synthèse des observations

N°	Identité déposant	Statut	Adresse	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
Cbe1	M. Philippe Ratier	Particulier	1 rue de la place - Ligueuil 17330 - Courant	S'interroge sur l'impartialité du commissaire enquêteur en fonction de ses activités professionnelles. Le processus permettant à des sociétés éoliennes de fondre sur un territoire comme des vautours est anti-démocratique. Des projets qui affectent aussi radicalement le cadre de vie devrait être soumis à référendum. Nous sommes envahis par les champs éoliens dans cette zone de Charente Maritime. La pollution lumineuse la nuit avec tous ces points rouges est horrible. Témoigne de la pollution sonore d'un parc voisin, l'obligation de brider les machines par vent fort ne serait pas respectée. Pourquoi ne pas implanter les éoliennes à 1 500 m des habitations comme en Allemagne pour protéger la santé de la population. Les éoliennes détruisent le lien social par le mode de dédommagement ciblé, la population communale ne tire pas profit de l'installation des éoliennes. Les promoteurs éoliens ne pensent qu'aux gains et vivent en général dans des régions épargnées par ces mâts toujours plus grands. Avec tout ce béton et ces entraves aux migrations d'oiseaux, les parcs éoliens ne permettent nullement de développer une écologie et un environnement sain pour les populations.	Défavorable	Divers Processus décisionnel Impacts sur le paysage Pollution lumineuse Pollution sonore Autres nuisances Aspects économiques Critique de l'éolien
Cbe2	Tract			Coût exorbitant pour les finances publiques, dévalorisation des biens immobiliers. Nuisances sonores, visuelles, psychologiques et physiques pour les riverains. Ne diminue pas la production de CO2 sans empêcher le nucléaire.	Défavorable	Aspects économiques Nuisances Critique de l'éolien
Cbr1	Mme Annick Beyssat	Particulier	Le Champ des Vignes 35 rue des Sarments 17700 - Breuil la Réortte	Nuisances multiples pour la santé, et notamment lumineuses. Eoliennes à 500 m de trois habitations récemment construites sur des terrains vendus par la commune. Remplacement de bonne terre par des tonnes de béton et de ferraille à une profondeur qui empêchera tout enlèvement, matériel baignant dans de l'huile et aîtres lubrifiants. Malgré son coût honteux, inadmissible, l'éolien ne permet nullement de sortir du nucléaire et nécessite des productions complémentaires productrices de CO2. Manne financière pour la commune et les paysans intéressés qui devront cependant remettre leur terrain en état. Une société allemande utilisant du matériel danois, une main d'œuvre indéterminée et qui récupère la taxe carbone pour la transférer en Allemagne.	Défavorable	Nuisances Proximités Intérêt de l'éolien Aspects économiques
Cbr2	M. Jean Louis Roche	Particulier	11 rue de l'Alerte 17220 - La Jarrie	62 éoliennes déjà visibles depuis l'église de Puyrolland. Compare l'implantation d'éoliennes à une agression écologique et paysagère équivalente au remembrement des années 60 /70. Compare l'éolien au remembrement qui a porté atteinte à la biodiversité animale et végétale perdue, que la collectivité tente de reconstituer.	Neutre	Impacts sur le paysage Impacts écologiques

Enquête publique projet de Parc Eolien Les Chênaies Hautes - Annexe au procès verbal de synthèse des observations

N°	Identité déposant	Statut	Adresse	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
Cbr3	Mme Rosalba Messemanne	Particulier	90 rue du Château - Javernay 17700 Breuil La Réorte	Parcs éoliens trop nombreux sur le territoire, à partager plus équitablement sur le territoire. La multiplication des éoliennes cause des nuisances multiples. Subit directement dans sa chambre les nuisances lumineuses du mât de mesure installé par EDF Energie. Ma propriété à Javernay héberge des chauves souris et des chouettes qui pourraient être perturbées par le projet.	Défavorable	Impacts sur le paysage Autres nuisances Impacts écologiques
Cbr4	Mme Sonia Paronnaud M. Morgan Crouail	Particuliers	95 rue des Sarments Le Champ des Vignes 17700 - Breuil La Réorte	Regrettent de ne pas avoir été informés du projet éolien lors de l'achat de leur maison à Champ des Vignes à 543m des éoliennes le 26 mai 2016. Cite les multiples causes qui nuisent à la santé et les brouillages d'ondes radio, perturbations d'internet. Demande la suppression de l'éolienne E9. Demanderons une indemnisation du préjudice subi en raison de la proximité des éoliennes.	Réservé	Proximités Processus décisionnel Autres nuisances
Cbr5	Mme Jasmine Expertier	Particulier	110 rue d Château 17700 - Breuil La Réorte	Souhaite la disparition des centrales nucléaires, l'augmentation de la production d'énergie verte mais ne veut plus d'éoliennes sur son territoire, pense qu'il faudrait privilégier la limitation de consommation d'énergie par exemple en aidant l'isolation des logements.	Réservé	Processus décisionnel
Cbr6	Mme Sarah Zelig M. Sébastien Gousseau	Particuliers	20 rue des Sarments Le Champ des Vignes 17700 - Breuil La Réorte	Eoliennes trop proches de l'habitation, surtout E9. Cite les multiples causes qui nuisent à la santé (bruit, lumières, ondes électromagnétiques et craignent pour leurs enfants. Localité envahie d'éoliennes, paysage déformé de jour et de nuit. Difficultés à vendre notre maison. Ne tire aucun bénéfice financier direct dû à l'implantation des éoliennes, souhaiterait un geste. S'interroge sur la prise en charge de la dépollution des sols en fin d'exploitation.	Réservé	Proximités Autres nuisances Impacts sur le paysage Aspects économiques Pollution des sols
Cbr7	M. Ludovic Picheri	Particulier	145 rue de la Seigneurie Le Grand Breuil 17700 - Breuil La Réorte	Les éoliennes dégradent le paysage à côté de notre patrimoine historique. Pollution sonore des parcs existants, même la nuit les flashes lumineux affectent les chambres. La limite d'éloignement des habitations est ridicule au regard de la taille et de la puissance des éoliennes actuelles.	Défavorable	Impacts sur le paysage Autres nuisances Proximités

N°	Identité déposant	Statut	Adresse	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
Cbr8	Mme Agnès Montbrun	Particulier Agrégée biologie géologie	17380 - Nachamps	<p>Considère que le législateur n'a pas mis la distance d'éloignement des éoliennes des habitations en adéquation avec leur hauteur actuelle. Contesté la concentration des parcs éoliens sur la partie Nord de la Charente Maritime en particulier en Vals de Saintonge et Aunis, au regard du périmètre départemental et même de la région Nouvelle Aquitaine et propose de privilégier les parcs offshore. Se réfère aux nuisances (sonores, visuelles, paysagères) que le dernier parc en exploitation de Nachamps impose à une population ayant pensé à priori ne pas être affectée compte tenu de son éloignement; Considère que les engagements de contrôler les émergences de bruit ne sont pas tenus. Considère que les volumes de béton et d'acier qui ne seront pas évacués lors du démantèlement ont un impact écologique et que les éoliennes perturbent les écosystèmes. Les retombées économiques promises aux communes sont inexactes puisque versées aux intercommunalités; Les parcs éoliens sont construits à l'étranger, posés par du personnel étranger, les bénéfices d'exploitation versés à des sociétés basées à l'étranger. Cite le président du département dans l'Angérien Libre du 25/10/2018 : « ... Le seuil de l'acceptable (concernant les projets éoliens) a été franchi dans le département ».</p>	Réservé	<p>Proximités Impacts paysagers Autres nuisances Processus décisionnel Impacts écologiques Impacts sur le tourisme Aspects économiques</p>
Cbr9	Mme Ann Smith M. Robert Smith	Particuliers	23 rue de la Trézence 17380 - Nachamps	<p>Résident à 1,4 km du parc de Nachamps, témoignent des nuisances sonores mais aussi visuelles; ils craignent que ce territoire soit englouti dans une forêt d'énormes éoliennes. Vise le rapport de l'academie de medecine de mai 2017 recommandant une distance minimale de 1500 m entre les éoliennes et l'habitat (http://academie-medecine.fr/nuisances-sanitaires-des-eoliennes-terrestres/); se réfère à l'Ecosse où « le PAN 45 confirme qu'une distance minimale de 2km est susceptible de constituer un élément important dans un paysage ouvert » pour considérer que la réglementation française est susceptible d'évoluer. S'est rendu au nord du pays de Galles, à Llandudno, haut lieu touristique nullement affecté par le 4ème plus grand parc offshore au monde situé à 8 km de la côte.</p>	Réservé	<p>Nuisances sonores Autres nuisances Proximités</p>

Enquête publique projet de Parc Eolien Les Chênaies Hautes - Annexe au procès verbal de synthèse des observations

N°	Identité déposant	Statut	Adresse	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
Cbr 10	M. Georges Montbrun	Particulier	36 rue de Saintonge 17380 - Nachamps	<p>Le débat sur le rayon de 500 m doit être rouvert au regard de l'évolution de la taille des machines. - Relève l'inéquité territoriale et sociale de la concentration des projets éoliens dans les zones les plus paupérisées ; au niveau régional, les projections à l'horizon 2020 du volet Climat Air Energie du STRADDET Nouvelle Aquitaine prévoit 60% de la production d'énergie éolienne dans l'ex Poitou Charentes. Quelle attractivité pour ces territoires à terme lorsque s'opèrera le repli rétro-littoral des populations ? L'interaction du projet de parc éolien avec le projet de valorisation environnementale et touristique du site de la Trézence sur 1200 ha n'est pas examinée au titre du cumul des impacts.</p> <p>Le développeur s'appuie sur le SRCAE Poitou Charentes de 2012 annulé par le Conseil d'Etat confirmant l'arrêt de la CAA de Bordeaux de 2017 au motif qu'aucune évaluation environnementale n'avait précédé l'adoption du schéma; Le développeur devrait justifier son projet par une analyse systémique des différents enjeux à une échelle plus élargie que les périmètres d'étude de son dossier.</p> <p>- Décrit d'une façon générale les pratiques commerciales des développeurs de projets éoliens dont l'évaluation des conséquences peut échapper aux équipes municipales ; Leurs structures commerciales peuvent leur permettre d'utiliser la législation sur les entreprises en difficulté afin d'échapper à toutes conséquences en cas de faillite ; Ici, les communes de la CDC de Vals de Saintonge n'auront aucune redistribution financière de l'IFER. - L'échelle de l'étude paysagère en unités et entités paysagères n'est pas assez fine pour, malgré la difficulté de l'exercice, tenter d'anticiper et de qualifier la transformation du paysage. - Cite de président du Département sur le site de Nachamps : « ce n'est pas bon pour le tourisme toutes ces machines » - Retour d'expérience du parc de Nachamps : Aucune mesure n'a été prise après la mise en fonctionnement pour réduire l'impact acoustique du parc, de plus, chemins abîmés, brouillage télévisuel, bruit, effets stroboscopiques. - 700 m3 de béton et 65 tonnes de ferrailage au pied de chaque éolienne sont une pollution durable des sols ; Estime que le plan de gestion de crise s'adresse plus au matériels et techniciens qu'aux milieux naturels et humains.</p>	Réservé	<p>Proximités</p> <p>Processus décisionnel</p> <p>Aspects économiques</p> <p>Impacts sur le paysage</p> <p>Impacts sur le tourisme</p> <p>Divers</p> <p>Pollution des sols</p>
Cbr 11	M. Jean Marie Neaud	Particulier	Serin 17700 - Breuil La Réorte	<p>Bien que favorable aux éoliennes, les villages de Courdeau et de Champ des Vignes sont trop proches. Les plantations ne sont pas une parade ; sur la commune, en 22 ans une haie atteint 4,5 m. Les retours financiers sont plus importants pour les propriétaires fonciers que pour la commune.</p>	Réservé	<p>Proximités</p> <p>Aspects économiques</p>
Cbr12	M. Jérôme Brunet	Particulier	65 rue du verger 17700 - Breuil La Réorte	<p>Suppute que les porteurs de projets éoliens battent le fer avant l'adoption du PLUIH et ont une stratégie de positionnement de projet en limite de communes. Les maires des 3 communes concernées ont échoué pour aboutir à un juste dédommagement. Relate que la CDC Aunis Sud recommande d'harmoniser le développement des projets et d'imposer une distance de 700m des habitations. Relate que la CDC Aunis Sud considère qu'au moins une éolienne se trouve dans un réservoir de biodiversité et dans corridor écologique.</p>	Réservé	<p>Processus décisionnel</p> <p>Aspects économiques</p> <p>Proximités</p> <p>Impacts économiques</p>

Enquête publique projet de Parc Eolien Les Chênaies Hautes - Annexe au procès verbal de synthèse des observations

N°	Identité déposant	Statut	Adresse	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
Cp1	Mme Cappe - Carcreff	Particuliers	11 le Piroly 17380 - Puyrolland	Les éoliennes sont néfastes pour le bien être des habitants lorsqu'elles sont implantées en trop grand nombre. La proximité des éoliennes est source de désagréments liées au bruit, à l'effet stroboscopique. Conteste la répartition inéquitable des parcs éoliens sur le territoire, ciblée sur les régions dites périphériques qui subissent d'autres inconvénients de la ruralité (déficit d'équipements publics, et de services, connexion internet honteuse sans perspective d'amélioration). Toute l'électricité produite ne sera pas utilisée dans notre région, peut-être même pas en France, même le matériel sera vendu et installé par une entreprise hollandaise.	Réservé	Nuisances Proximité Processus décisionnel
Cp2	M. Christian Karpinski	Particulier	Nachamps	Cite le président du Conseil Départemental qui dénonce que les projets éoliens ont franchi le seuil de l'inacceptable en Charente Maritime et plus particulièrement en Vals de Saintonge. Demande dans ce territoire non spécifiquement protégé, la prise en compte d'un équilibre paysager et d'un seuil tolérables de nuisances avant l'autorisation de nouvelles implantations afin de ne pas altérer la respiration du territoire et éviter un effet de saturation. Considère que l'avis conforme des communes limitrophes devrait être requis. Requiers de répartir plus justement et harmonieusement à l'échelon régional et territorial l'implantation d'éoliennes en transférant au moins à l'échelon départemental l'interception des approches de promoteurs.	Réservé	Impacts sur le paysage Nuisances Processus décisionnel
Cp3	Mme Monique Voulquin	Particulier		Dénonce que les habitants ne sont pas consultés sur ce projet. Les promoteurs achètent les propriétaires avec des sommes dérisoires comparées au rapport de ces installations, alors qu'ils devront se débrouiller pour démonter les éoliennes et dépolluer le terrain. Depuis la butte de Puyrolland, il y aura des éoliennes à perte de vue. Nuisances pour la population. Nuisances pour la faune.	Réservé	Processus décisionnel Aspects économiques Proximités Nuisances Impacts écologiques
Cp4	Mme Céline Thibaud - M. Jérôme Jouve	Particulier	40 Rue des Sarments - Le Champ des Vignes - 17700 Breuil La Réorte	Demande la suppression de l'éolienne E9 à 543 m de leur habitation. La proposition de la société Windstrom de planter une haie de 8,32 m de hauteur pour cacher la vue est impossible à réaliser. Mme Thibaud et M. Jouve ont fait construire en 2014 sans que personne ne les informe jusqu'à 2018 du projet et de sa proximité de leur habitation. S'inquiète des sources de pollution (béton, huile, métal, ...) S'inquiète de la qualité de vie dans les campagnes	Réservé	Proximité Processus décisionnel Pollution des sols Nuisances
E1	M. Michel Broncard	Particulier	17700 - Saint Pierre d'Amilly	Proximité des habitations des lieux-dits de Courdeau et le Champ des Vignes. Nuisances sonores importantes pour les habitants de Courdeau et de Champ des Vignes.	Défavorable	Proximités Nuisances sonores
E2	Mme Béatrice Valleix	Particulier	2 Impasse de Puygourneau 17150 -Saint Thomas de Cônac	L'attrait touristique du patrimoine des campagnes permet aux petits villages de résister au dépeuplement. Inégalité des citoyens : La santé des nantis, des protégés, des « connus » serait plus importante que celle d'autres citoyens exposés à des nuisances impactantes pour la santé.	Défavorable	Impacts sur le tourisme Processus décisionnel Nuisances

Enquête publique projet de Parc Eolien Les Chênaies Hautes - Annexe au procès verbal de synthèse des observations

N°	Identité déposant	Statut	Adresse	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
E3	M. Pierre Tulle	Particulier		Refuse que l'on sacrifie la nature et de nombreux habitants de cette région, pour créer une électricité intermittente, chère, et qui n'épargne pas les émissions de CO2. Les éoliennes saccagent le paysage.	Défavorable	Critique de l'éolien Impacts sur le paysage
E4	M. Philippe Rater	Particulier		Renvoi vers courrier Cbe1		
E5	M. Alain Bouchet	Particulier		500 tonnes de béton au pied de chaque engin affectent les sols agricoles. De tels projets risquent de dénaturer l'authenticité de nos sites, défavorable au tourisme dans ce département classé second au niveau national. Cite le Président du département qui s'est ému d'un développement trop rapide et tout à fait anarchique des projets éoliens. La proximité des éoliennes fait perdre 25 à 30 % de la valeur des habitations. La population subit les effets des éoliennes et néanmoins finance des profits incompréhensibles des promoteurs éoliens. A l'éolien il faut adjoindre une énergie palliative	Défavorable	Pollution des sols Impacts sur le tourisme critique de l'éolien Impacts sur le paysage Aspects économiques
E6	M. J. de Crémiers	Particulier	86300 -Taizay	S'associe au cri du Président du département : « la Charente Maritime est en danger de mort touristique ». Les simulations acoustiques ont été établies au lieu-dit Bay qui se situe à plus de 900 mètres de l'éolienne E6, alors que le lieu-dit le Courdeau s'en situe à 582 mètres avec une référence de bruit ambiant sur une semaine seulement en avril 2016. Rien n'est prévu pour dédommager les riverains de la dévalorisation de leurs biens. Rien n'est prévu pour prendre en compte les conséquences éventuelles sur la santé, que reconnaît l'ANSES. Proximité de l'église de Puyrolland.	Défavorable	Impacts sur le tourisme Nuisances sonores Aspects économiques Proximités
E7	M. Jean Pierre Kollhoff	Particulier	Lieu dit Vron - 86510 - Brux	Le coût bonifié du kwh payé par EDF mais financé par les usagers ne profite qu'aux développeurs de projets éoliens.	Réservé	Aspects économiques
E8	Mme Claudia Bawden	Particulier		Les parcs éoliens sont contraires à la santé publique. Le lobby aérogénérateur vient de toutes les parties du globe à la recherche d'investissements juteux. L'Etat et les maires sont aveuglés par la manne financière. Les parcs éoliens sont contraires à la santé publique. Les infrasons qui se propagent à 10 km à la ronde affectent aussi les animaux.	Réservé	Autres nuisances Aspects économiques Autres nuisances
E9	Mme Catherine Guth	Particulier		L'éolien est onéreux et inutile.	Défavorable	Aspects économiques
E10	M. Didier Mantz	Particulier		Les nuisances sont autrement plus élevées et sans commune mesure avec le gain espéré de production d'électricité. On défigure la France au profit d'un lobby corrompu qui agit de façon scandaleuse et au mépris de l'avis des populations impactées.	Défavorable	Autres nuisances Aspects économiques
E11	M. Hervé Biju-Duval	Association	Association Paysages et Forêts de l'Armançon	Pourquoi la distance minimale d'éloignement des habitations n'est elle pas de 10 fois la hauteur des éoliennes comme en d'autres lieux en Europe. Au cours des 5 dernières années, malgré le développement des parcs éoliens, les émissions de CO2 décroissent moins vite. Du fait de son intermittence, l'éolien nécessite l'appoint de centrales thermiques polluantes. Nuisances visuelles, sonores, en terme de santé. Nuisances paysagères. Dévalorisation de l'immobilier. Impacts sur la biodiversité.	Défavorable	Proximités Critique de l'éolien Autres nuisances Impacts sur le paysage Impacts écologiques Aspects économiques

Enquête publique projet de Parc Eolien Les Chênaies Hautes - Annexe au procès verbal de synthèse des observations

N°	Identité déposant	Statut	Adresse	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
E12	M. Marc Schenell	Particulier	51200 - Epernay	Pourquoi s'arquer bouter sur une distance de 500 m alors qu'en Bavière la distance d'éloignement des habitations est de 10 fois la hauteur de la machine. Pourquoi la France ne procède à aucune étude épidémiologique.	Réservé	Proximités Autres nuisances
E13	Anonyme			Nuisances sonores, visuelles. L'académie de médecine émet des réserves et un colloque qui s'est tenu il y a quelques jours à Paris réclame une étude épidémiologique. Malgré les promesses de bridage, les oiseaux et chauve-souris sont en grand danger. Le béton qui constitue le socle des éoliennes restera à jamais enfoui dans les sols pour la majeure partie. Les machines sont constituées de matériaux peu écologiques. Les projets qui se cumulent finissent par transformer progressivement nos territoires ruraux en zones industrielles.	Réservé	Autres nuisances Impacts écologiques Pollution des sols Intérêt de l'éolien Impacts sur le paysage
E14	M. Ladislav Ciechanowski	Particulier		Proximité des habitations ayant un impact sur la santé des riverains du fait des diverses nuisances. Dévalorisation des biens immobiliers. Les volumes de béton armé dans le sol sont anti-écologiques. Proximité d'un site classé UNESCO entraînant son déclassement.	Réservé	Autres nuisances Aspects économiques Pollution des sols Proximités
E15	Mme Annie Wicky	Particulier		Eoliennes de plus en plus hautes et trop proches des habitations, proximité de l'église de Puyrolland, co-visibilité avec l'abbaye royale de Saint Jean d'Angély Pollution visuelle et sonore, dont les infrasons ayant une incidence sur la santé. Les tonnes de béton des fondations sont une pollution énorme. Machines fabriquées à l'étranger.	Réservé	Proximités Autres nuisances Pollution des sols Aspects économiques
E16	M. Michel Evrard	Particulier		Massacre de nos paysages. Le caractère intermittent de l'énergie éolienne n'évite pas l'émission de gaz à effet de serre.	Réservé	Impacts sur le paysage Intérêt de l'éolien
E17	M. Guy Boutout	Particulier		Ces moulins à vent détruisent nos paysages.	Défavorable	Impacts sur le paysage
E18	M. Francis Bouillon	Particulier		Les éoliennes, vecteur avéré de corruption, déni de démocratie. Destruction des paysages et du patrimoine. Technologie couteuse pour les finances publiques et les citoyens. Production intermittente et incontrôlée sans réduction de la production de CO2 et de plus les pales ne sont pas recyclables. Induisent des bruits insupportables jusqu'à 900 m et génèrent des ombres portées sur plus de 2500 m. Les éoliennes sont dangereuses pour les oiseaux et les chauves-souris.	Réservé	Processus décisionnel Impacts sur les paysages Aspects économiques Intérêt de l'éolien Autres nuisances Impacts écologiques
E19	M. Pierre Sirot	Particulier		Projet abusivement subventionné. Production d'électricité intermittente.	Défavorable	Aspects économiques Intérêt de l'éolien

Enquête publique projet de Parc Eolien Les Chênaies Hautes - Annexe au procès verbal de synthèse des observations

N°	Identité déposant	Statut	Adresse	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
E20	M. Pierre Boue	Particulier		Vise les chiffres de la Commission de Régulation de l'Energie selon lesquels entre 2014 et 2017, alors que la puissance installée en éolien et solaire a augmenté de 40 %, les centrales fossiles voient leur production doubler et les émissions de CO2 augmenter de 75%. Ce projet défigure nos paysages. Projet qui ruine la santé des riverains	Défavorable	Intérêt de l'éolien Impacts sur le paysage Autres nuisances
E21	M. Jérôme Turot	Particulier		La multiplication des constructions éoliennes à proximité immédiate de nos villages est intolérable.	Défavorable	Proximités
E22	Mme Suzanne Turot	Particulier		La multiplication des constructions éoliennes à proximité immédiate de nos villages est intolérable.	Défavorable	Proximités
E23	Jm et Jf Lagadec	Particulier		Le consommateur paye des taxes pour le financement des éoliennes qui sont toutes importées.	Réservé	Aspects économiques
E24	M. Jean Bourges	Particulier		L'autorité environnementale confirme le risque de nuisances sonores.	Défavorable	Nuisances sonores
E25	M. Daniel Pillons	Particulier		Les éoliennes sont trop proches des habitations. Sans améliorer les performances de la nation, les projets éoliens alourdissent inutilement le prix de l'énergie pour plusieurs générations. La proximité des éoliennes condamne la valeur des maisons.	Défavorable	Proximités Intérêt de l'éolien Aspects économiques
E26	Mme Anne De Clerck	Particulier		Les éoliennes sont trop proches des habitations au regard de leur hauteur de 180 m.	Réservé	Proximités
E27	Mme Christine Lallemand	Association	Association sauvegarde du Barrès O7	Demande la suppression des éoliennes E5, E6, E7 et E9 et dénonce l'impact du projet sur l'abbaye royale de Saint Jean d'Angély. On sait maintenant que la dévalorisation des biens immobiliers à proximité des éoliennes est reconnue.	Réservé	Proximités Aspects économiques
E28	M. Louis Reynes	Particulier		Les éoliennes sont coûteuses et inutiles pour lutter contre le changement climatique, renchérissent le coût de l'électricité sans créer beaucoup d'emplois en France. Privilégier le solaire thermique et l'isolation des bâtiments.	Défavorable	Intérêt de l'éolien
E29	Mme Bigitte Lejeune	Particulier		Pollution visuelle dans une campagne menacée de désertification. Les socles en béton des éoliennes sont polluants. Propriétaires et élus se laissent bernier par des vendeurs de rêves sans penser aux conséquences.	Réservé	Impacts sur le paysage Pollution des sols Processus décisionnel

Enquête publique projet de Parc Eolien Les Chênaies Hautes - Annexe au procès verbal de synthèse des observations

N°	Identité déposant	Statut	Adresse	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
E30	Mme Rose - Line Thirault	Particulier	Couvin - Belgique	Il est reconnu que les nuisances sonores des éoliennes provoquent de graves effets négatifs sur la santé des riverains provoquées notamment par le bruit de fond, les basses fréquences et les infrasons. Les éoliennes perturbent gravement l'environnement et toute la biodiversité.	Défavorable	Autres nuisances Impacts écologiques
E31	M. Jean Louis Bouillet	Particulier	78450 - Villepreux	Bétonnage intensif, rendement énergétique négligeable pour une technologie dépassée alors que la France est le pays industrialisé dont la production d'électricité est la plus décarbonnée font que l'industrie éolienne est une imposture. Impunité de promoteurs avides et irresponsables qui saccagent les paysages Subventions questionnables, financement le plus souvent opaque. Risques sanitaires pour les riverains.	Défavorable	Intérêt de l'éolien Aspects économiques Autres nuisances
E32	Mme Marie Martin M. Sylvain Rousseau	Particulier		Les machines impactent la santé des habitants tant avec les nuisances sonores (sons et infrasons) que visuelles, de jour comme de nuit. Elles peuvent causer des accidents.	Défavorable	Autres nuisances
E33	Mme Christine Koessler	Particulier	Le Mas de Bost - 87300 Blond	Proximité de l'église de Puyrolland et impact sur l'abbaye royale de Saint Jean d'Angély. Dévalorisation des biens immobiliers Les machines impactent la santé des habitants tant avec les nuisances sonores (sons et infrasons) que visuelles, de jour comme de nuit. Elles peuvent causer des accidents. Impacts sur les activités touristiques. Impacts sur l'environnement, les animaux.	Défavorable	Proximités Aspects économiques Autres nuisances Impacts sur le tourisme I Impacts écologiques
E34	M. Marc Fardet	Association	Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF)	Plusieurs parcs sont déjà construits à l'Est de Surgères. La SPREF s'est toujours opposée à la prolifération des éoliennes en Aunis et Vals de Saintonge en raison notamment de leur fort impact paysager.	Défavorable	Impacts sur le paysage
E35	M. Dominique Bouhours	Particulier	5 rue des Chalets - 24000 - Perigueux	Proximité des habitations, impact environnemental sur l'église de Puyrolland et l'Abbaye Royale de Saint Jean d'Angély. Les nuisances sonores, visuelles et psychiques sont importantes pour les personnes vivant à proximité. Saccage des terrains, pollution des sols par l'enfouissement de béton à vie, de l'huile de maintenance à vie. Atteintes aux espèces animales et sauvages, notamment oiseaux et chauves souris. Dépréciation des biens immobiliers. Atteinte à la beauté des paysages qui fait l'attrait du tourisme français.	Défavorable	Proximités Autres nuisances Pollution des sols Impacts écologiques Aspects économiques Impacts sur le tourisme
E36	M. Rémy Penicaud	Particulier		Ce projet va encore plus dénaturer nos paysages et nos campagnes. La proximité des éoliennes est source de nuisances sonores et visuelles. Dévalorisation des biens immobiliers	Défavorable	Impacts sur le paysage Autres nuisances Aspects économiques

Enquête publique projet de Parc Eolien Les Chênaies Hautes - Annexe au procès verbal de synthèse des observations

N°	Identité déposant	Statut	Adresse	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
E37	Mme Agathe de Roffignac	Particulier	61160 - Fontaine Les Bassets	Destruction des paysages. Destruction de l'emploi, dévaluation des biens immobiliers de 30 à 40 %. Enrichissement des promoteurs éoliens et des propriétaires terriens financés par le contribuable français. Destruction de la faune en particulier ornithologique. Les 900 tonnes de béton enfouies par éolienne polluent les sols. Les centrales thermiques pour compenser l'intermittence de production énergétique par l'éolien sont cause de réchauffement climatique.	Réservé	Impact sur le paysage. Aspects économiques. Impacts écologiques Pollution des sols Intérêt de l'éolien
E38	Anonyme			Méfait pour la santé, cause de bruit. Ce projet défigurera l'environnement.	Défavorable	Autres nuisances Impacts sur le paysage
E39	M. Guillaume Boraud	Particulier	9 route du marais 17150 - St Thomas de Cosnac	Dans le contexte actuel de manifestation de la fracture sociale entre les zones urbaines et les zones rurales, malgré les pressions, les ruraux refusent l'implantation anarchique de parcs industriels éoliens. En appelle à la réflexion sur la transition énergétique qui satisfasse les urbains et les ruraux. Ces éoliennes ne servent que des lobbies et des intérêts économiques étrangers et ne sont d'aucune utilité pour lutter contre le réchauffement de la planète.	Défavorable	Processus décisionnel Intérêt de l'éolien
E40	M. F. Tuleau	Particulier		Témoigne des nuisances subies dans sa propriété située à environ 900m à l'ouest de 4 éoliennes du parc de Nachamps - Courant en service depuis avril 2018 : Effet dominant des éoliennes, effet stroboscopique au printemps et à l'automne pendant 1h, nuisances sonores au vent d'ouest (ronronnement) et plus intenses encore sous vent d'Est. Le bruit reste audible fenêtres fermées. Ce constat l'amène à rappeler l'exigence d'une étude d'impact complète et exhaustive. S'étonne du niveau sonore initial (bruit ambiant) dans ce milieu rural, retenu par l'étude acoustique, qui ainsi pourrait minorer les simulations de résurgence acoustique.	Réservé	Autres nuisances Nuisances sonores
E41	M. Hugues Martin	Particulier médecin		Nuisances multiples. - Dictat inconsidéré des députés qui ne respectent pas la limite de protection de l'Académie de médecine de 1500 m.	Défavorable	Autres nuisances Proximités
E42	Mme Alexandra Collard	Particulier	Puy Chemin 17380 - Puy du Lac	Sentiment d'oppression de saturation en raison de la multiplication des éoliennes en Vals de Saintonge. Territoire sacrifié à l'éolien industriel, Stop.	Réservé	Proximités Impacts sur le paysage
E43	M. Pascal Lafon	Particulier		Destructions de plusieurs éléments de l'environnement (santé, paysage, faune, flore, sols...) Fluctuation de la production avec risque de black out comme en Australie. Même en ne fonctionnant que 20 % du temps, les aérogénérateurs sont des pompes à fric.	Défavorable	Autres nuisances Intérêt de l'éolien
E44	M. et Mme Touzeau	Particuliers	2 rue d'Aunis 17380 - Nachamps	Les éoliennes sont trop proches des habitation eu égard leur hauteur. - Se sentent encerclés, étouffés par le nombre d'éoliennes. - Préoccupé par l'impact du béton de fondation sur les terres agricoles.	Défavorable	Proximités Impacts sur le paysage Pollution des sols

Enquête publique projet de Parc Eolien Les Chênaies Hautes - Annexe au procès verbal de synthèse des observations

N°	Identité déposant	Statut	Adresse	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
E45	M. Michel Desplanches	Particulier	49 rue Louis Guérin 69100 - Villeurbanne	Une stratégie de transition énergétique coûteuse et inefficace, Cf PJ : rapport de la Cour des Comptes sur les subventions aux énergies renouvelables; Conteste la réduction de tonnes de CO2 de 380 g/kwh alors que les émissions moyennes du « mix » électrique national sont de 50g/kwh. - Demande de préciser si le porteur de projet se situe du point de vue de sa rémunération dans le cadre du complément de rémunération conforme à l'arrêté du 3 décembre 2016 ou dans l'obligation d'achat conforme aux arrêtés de 2014. Dans le premier cas, la dévolution du parc ne pourrait se faire que par appel d'offre de la CRE; - Projet impactant pour les riverains, remarquant que la machine proposée n'a jamais été installée en France, doutes sur le calcul des émergences ? - Les autres éoliennes du secteur ne dépassent pas 150 m. A 180 m on sort de raisonnable. - dossier insuffisamment étayé au niveau de l'avifaune et des chiroptères, (nombre de visites insuffisant), l'implantation à proximité des lisières de bois ne respecte pas les recommandations d'EUROBATS ou de la SFPEM.	Défavorable	Intérêt de l'éolien Aspects économiques Nuisances sonores Impacts sur le paysage Impacts écologiques
E46	M. Patrice Renaux	Particulier		François de Rugy vient le mois dernier de prioriser le solaire sur l'éolien, beaucoup plus rentable et moins traumatisant pour les yeux. Mare de payer pour des lobby qui ne font que profiter de la manne providentielle et qui ne sert en rien l'écologie. - Ces moulins à vent dénaturent le paysage.	Réservé	Intérêt de l'éolien Impacts sur le paysage
E47	Anonyme			Basses fréquences et infrasons causes de maladies. ; PJ : Programme du colloque du 16/11/2018 organisé par LCF Acoustique à l'auditorium du centre de Sèvres sur les infrasons.	Réservé	Autres nuisances
E48	Mme Marie Ange Boheas	Particulier		Production intermittente d'une énergie payée par l'utilisateur via la CSPE, mode de financement qui conduit à prolifération ; Les éoliennes ne fonctionnent pas avec du vent mais avec des subventions. - Friches d'éoliennes désaffectées en Californie et au Mexique. - Troubles sanitaires caractérisés dans les publications médicales internationales comme le syndrome éolien et maladies vibro-acoustiques associées ; PJ : extrait émission FR3 http://epaw.org/videos/FR3-Eoliennes-colloque-probleme-santé-paris-2018.mpA?idu=1	Réservé	Intérêt de l'éolien Impacts écologiques. Autres impacts
E49	Mme Laure Picherit	Particulier	145 rue de La Seignrrie 17700 Breuil L Réorte	Installée en couple avec 2 enfants depuis 9 ans, la vue magnifique et dégagée sur la campagne va être modifiée.	Réservé	Proximités
E50	Mme Christine Feuilly	Particulier		Pollution visuelle qui rapporte aux promoteurs.	Défavorable	Impact sur le paysage
O1	Mme Brugnon	Particulier	Ligueuil 17 Courant	Subit les nuisances sonores du parc voisin de courant - Nachamp	Réservé	Nuisances sonores
O2	M. Florent Tuleau	Particulier	Tournay 17380 - Puyrolland	Complète l'observation E40 sur les nuisances sonores et lumineuse du parc voisin de Courant - Nachamps.	Réservé	Nuisances sonores Nuisances lumineuses

Enquête publique projet de Parc Eolien Les Chênaies Hautes - Annexe au procès verbal de synthèse des observations

N°	Identité déposant	Statut	Adresse	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
O3	M. Jean Michel Fouet	Particulier	17330 - Bernay St Martin	Il considère que la population locale subit un paysage saturé par les éoliennes. Les retombées pour la population étant nulles, les élus ne devraient pas soutenir leur implantation. Il évoque que la distance des éoliennes par rapport aux habitations pourrait prendre en compte la rugosité des terrains influence sur la propagation des différents sons.	Réservé	Impacts sur le paysage Processus décisionnel Proximités
O4	M. Debelle - Fontaine	Particulier	Dissé 17700 - Breuil La Réorte	L'indemnisation des propriétaires fonciers est trop élevée. Les distances d'éloignement des habitations devraient être augmentées à l'instar de l'Allemagne.	Réservé	Aspects économiques Proximités
O5	M. Hillairet Robert	Particulier	Varzay 17380 - Puyrolland	Paysage saturé par les éoliennes.	Défavorable	Impacts sur le paysage
O6	M. Jean Michel Plisson	Particulier	Les Rollets 17380 - Nachamps	Expose les nuisances sonores qu'il subit du parc de Nachamps.	Réservé	Nuisances sonores